



**ACADÉMIE
DE GRENOBLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de l'Ardèche

Fiche de poste et labellisation des enseignants du 1^{er} degré pour un enseignement bilingue

Description des dispositifs d'enseignement bilingue	L'enseignement bilingue prévoit des situations d'apprentissage bilingue lors desquelles une langue autre que la langue maternelle sert de vecteur à l'enseignement / apprentissage d'une discipline. La langue et la matière non linguistique sont toutes deux objets d'enseignement, sans favoriser l'une ou l'autre. La réalisation de ce double objectif exige la mise en place d'une approche particulière de l'enseignement, basée sur de longues phases orales, la coopération et la manipulation. « EMILE » : Ce dispositif prévoit l'enseignement en langue anglaise d'un certain nombre de champs disciplinaires, pour atteindre jusqu'à 50 % d'exposition à l'anglais. L'enseignant angliciste enseignera au moins une discipline non linguistique dans sa classe, proposera des échanges de services ou dans le cadre d'EMILE à parité horaire, travaillera avec un binôme francophone.
Description du poste	L'enseignant angliciste en classe « EMILE » est placé sous l'autorité de l'IEN de la circonscription, et devra à ce titre : • Assurer l'enseignement de l'anglais, • Assurer certains enseignements disciplinaires (domaines d'apprentissage de la maternelle) en langue anglaise, • Élaborer des outils de classe et d'évaluation en anglais, • Participer aux formations / réunions spécifiques à l'organisation et à l'évaluation du dispositif « EMILE » • Assurer les missions de tout professeur des écoles (surveillance des élèves, activités pédagogiques complémentaires, participation aux réunions de classe / d'école, aux actions de formation ...). Les enseignants postulant lors du mouvement départemental sur des postes à exigences particulières d'enseignement bilingue (dispositif « EMILE ») doivent avoir obtenu, au préalable, une labellisation.
Modalités d'obtention de la labellisation	Pour être labellisé, un enseignant doit en faire la demande à l'aide de l'annexe 1 .1 de la présente note. Il doit : • posséder une certification complémentaire DNL pour les enseignants du 1er degré selon la note de service n°2019-104 du 16 juillet 2019 (BOEN du 25 juillet 2019) ou • être ou avoir été engagé dans la formation de montée en compétences pédagogiques EMILE-CAPA2 /et enseigner dans sa classe le dispositif EMILE ou • avoir une expérience dans l'enseignement d'immersion dans le cadre de la participation à un programme d'immersion tel que : - o Jules Verne, Codofil,... - o Échange poste pour poste avec le Canada (langue anglaise), - o Avoir été labellisé dans un autre département. Dans le cas contraire, • Il doit posséder des compétences linguistiques ET pédagogiques parmi celles listées ci-après et fournir tous les documents s'y rapportant.
Compétences linguistiques exigées	• Avoir un niveau de langue B2+/C1 « utilisateur autonome » du CECRL (cadre européen commun de référence pour les langues), attesté par : - o Examen Type : DCL (diplôme de compétences en langues, délivré par le MEN) ou - o Cambridge (CAE ou score min. 180 pts), LinguaSkill (score 75-89), IELTS (score 7-

	8) , TOEIC (score min. 945 pts), TOEFLE (score 110-120), Bright (score 3.5-3.9),... (scores à titre indicatif) ou - o Formation supérieure qualifiante en Anglais (LCE – LEA – Formations diverses intégrant l'anglais...) ou • Posséder une expérience à l'étranger : - o Participation à un programme d'assistantat proposés par Erasmus, le CIEP, ... - o Avoir vécu une expérience longue de vie à l'étranger avec l'anglais pour langue de communication. - o Etre locuteur natif
Compétences pédagogiques	• Posséder un diplôme : MASTER II en linguistique, mention FLE ou équivalent ou • Obtenir un avis favorable de l'IEN en charge des langues vivantes et/ou de la CPD LVE, suite à l'observation d'une séance DNL en classe et/ou entretien. L'enseignant concerné doit prendre contact avec le CPD LVE au plus vite, par courriel, à l'adresse suivante : jean-noel.breney@ac-grenoble.fr pour le 25 mars 2026 au plus tard, afin de connaître les modalités de cette séance. La labellisation reste valable pendant trois ans si l'enseignant n'exerce pas sur un poste dans l'enseignement bilingue. Elle est acquise et conservée pendant la durée de l'affectation en classe d'enseignement bilingue.
Campagne de labellisation	Tous les enseignants désirant obtenir la labellisation devront faire parvenir leur demande à l'aide de la fiche de demande de labellisation (annexe 1.1. de la note ayant pour objet les postes à exigences particulières), accompagnée des pièces justificatives demandées au plus tard le 25 mars 2026 inclus à la DSDEN- Division du 1^{er} degré – gestion collective – pôle ressources humaines ce.dsden07-p1@ac-grenoble.fr mettre en copie le CPD-LVE : jean-noel.breney@ac-grenoble.fr